

# COMMUNE DE MARVAL (Haute-Vienne)

## Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 16 décembre 2021

Ouverture de la séance à 18h

### **Présents :**

M. Dominique BERTRAND, Mme Léa BLANC, M. Sylvain CASSORE, Mme Christine DESDOITS, Mme Rachel HAAG, M. Pierre HACHIN, M. Michel JEAN, Mme Edith LEGER, Mme Marie LINET, M. Pierre MANDON, Mme Yolande PIRONNET, Mme Carole RELLAND (arrivée à 18h07), M. Jérôme SUET

### **Absent excusé :**

M. Christopher CARRINGTON (pouvoir donné à M. HACHIN Pierre)

### **ORDRE DU JOUR :**

- Election d'un secrétaire de séance
- Adoption du compte rendu de la séance précédente
- Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation
- Diverses délibérations en matière comptable
- Révision des tarifs de la salle polyvalente
- Compte rendu de l'activité du Syndicat Vienne Briance Gorre
- Convention d'utilisation d'un local pour la pause méridienne du facteur
- Création d'un poste d'Adjoint Technique
- Habilitation du Centre de Gestion pour souscrire un contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD »
- Aide financière au Collège de Saint Mathieu
- Questions diverses

### **Election d'un secrétaire de séance :**

Mme LINET se propose pour être secrétaire de séance. Elle est la rédactrice de ce compte rendu.

**Adoption du compte rendu de la séance précédente :** 9 pour, 4 absentions.

### **Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation :**

DECISION N° 26-2021 en date du 7 octobre 2021 portant sur la décision d'accepter le devis de l'entreprise LOIR DIFFUSION S.A.S. BALDER pour la fourniture d'une structure 3 D pour les illuminations festives pour un montant hors taxes de 1 260.00 euros.

DECISION N° 27-2021 en date du 9 novembre 2021 portant sur la décision d'accepter le devis de l'entreprise LOIR DIFFUSION S.A.S. BALDER pour la fourniture d'illuminations festives (traversées) pour un montant hors taxes de 245.00 euros.

DECISION N° 28-2021 en date du 19 novembre 2021 portant sur la décision d'accepter le devis de l'association Hameaux Légers pour l'accompagnement de la commune dans le cadre d'une régularisation des habitats réversibles en organisant un atelier, pour un montant hors taxes de 250.00 euros.

DECISION N° 29-2021 en date du 13 décembre 2021 portant sur la décision d'accepter le devis de l'Entreprise PEYRAZAT pour la fourniture et la pose de mains courantes pour un montant hors taxes de 160,00 euros hors taxes.

### **Diverses délibérations en matière comptable**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de procéder au mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2022 (communal et assainissement) à hauteur du quart des crédits votés en 2021.

Adopté par 14 voix pour.

### **Révision des tarifs de la salle polyvalente :**

M. le Maire propose de délibérer pour une gratuité de la salle polyvalente tous les premiers jeudis de chaque mois pour l'association Soleil d'Automne. Il explique qu'il s'agit d'un moment convivial pour nos aînés et que ce temps permet de garder un lien social entre les habitants de la commune.

Vote à l'unanimité.

### **Compte rendu de l'activité du Syndicat Vienne Briance Gorre :**

M. Cassoré fait le compte rendu des dernières réunions du syndicat notamment celle concernant la 4<sup>ème</sup> phase du schéma directeur. Il explique que ce schéma a pour vocation de tracer les grandes lignes de travaux dans le but de garantir une distribution d'eau de qualité, de protéger la ressource en eau, de réduire les pertes et d'améliorer les équipements en place. Lors de cette réunion, il a été évoqué que si Marval n'avait pas rejoint le Syndicat et compte tenu de l'importance des travaux le prix du m<sup>3</sup> serait passé à 30 euros afin de répercuter le coût des travaux sur les usagers.

Des travaux de réfection de certaines conduites d'eau potable vont avoir lieu dans certains hameaux notamment parce que les tuyaux plastiques sont trop anciens ou passent dans des zones non accessibles par les services concernés.

### **Convention d'utilisation d'un local pour la pause méridienne du facteur :**

La Poste nous propose de signer une convention afin que le facteur puisse venir faire sa pause dans la salle de pause des salariés de la commune. Cela nous a permis de nous rendre compte que les employés de la mairie ne bénéficient pas d'une salle alors que le cadre légal rend les salles de pauses obligatoires pour les salariés. M. le Maire explique qu'une salle de pause va être créée

Le Conseil vote à l'unanimité pour la signature de la convention avec la Poste.

### **Création d'un poste d'Adjoint Technique :**

M. Hachin expose les faits, un des Adjoints techniques est défaillant dans son travail. Un bilan lui a été fait à mi- stage et son stage arrivant à terme M. le Maire demande au conseil de bien vouloir proroger sa période stage de 6 mois afin de voir si ce salarié fait des efforts par rapport aux manquements qui lui sont reprochés. M. Jean demande si nous devons obligatoirement garder cette personne. Mme Linet explique qu'au terme de sa période de stagiairisation, un autre entretien doit être fait avec l'Agent et que si nous émettons un avis négatif, une commission doit avoir lieu au Centre de Gestion. Vote à l'unanimité pour la prorogation de 6 mois de stage d'un Adjoint Technique.

M. Hachin explique ensuite que l'un des Adjoint Technique partant à la retraite dans un avenir proche, il semble judicieux de créer un poste supplémentaire. En effet, il serait dommageable pour la commune de se retrouver avec un seul employé technique et qu'il faut que le salarié ait le temps de prendre connaissance de la commune, du matériel et des habitants. Il souligne également que ce n'est pas parce qu'il y a une création de poste que la commune a l'obligation de garder trois agents. Un poste peut rester vacant s'il y a départ d'un Adjoint Technique.

Vote pour la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> Avril 2022 : 11 pour ; 3 abstentions.

### **Habilitation du Centre de Gestion pour souscrire un contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne «RGPD» :**

M. Suet explique qu'il s'agit d'un Règlement Général sur la Protection des Données et que la mairie serait dans l'incapacité technique de le faire. Le contrat groupe habilite donc le Centre de Gestion. Vote à l'unanimité.

### **Aide financière au Collège de St Mathieu :**

M. Hachin lit un courrier du collège de St Mathieu sollicitant les communes pour une aide financière dans le cadre du projet «poussière d'étoiles». Ce projet concerne les élèves de 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> et les inscrit dans un projet artistique sur le thème de la météorite. Pour cela plusieurs sorties sont prévues. La commune a 5 élèves dans ces niveaux. Après échanges avec le Conseil, nous proposons 250 euros. Vote à l'unanimité pour une aide de 250 euros au collège de St Mathieu.

### **Questions diverses :**

- M. Bertrand demande s'il est possible de mettre l'électricité dans le hangar (au niveau du cimetière). Mme Haag répond que des devis sont en cours et que ce sera fait. M. Hachin ajoute qu'une dalle béton sera également prévue.
- M. Bertrand évoque un problème de place de parking au niveau du marché en effet, les producteurs et artisans se garent à proximité du marché laissant peu de place pour les acheteurs. Il demande un rappel concernant le stationnement. Mme Blanc et M. Hachin répondent que ce sera fait.
- M. Bertrand signale également que le robinet au cimetière n'est pas purgé. Cela a été fait mais par malveillance des personnes ont réouvert le compteur.

- Mme Desdoits dit qu'il y a encore un problème d'eaux pluviales devant chez M. Faye et demande ce que l'on peut faire. M. Hachin dit que l'entreprise va être recontactée.
- Mme Desdoits demande quand la souche, qui est dans son pré, va être enlevée. M. Hachin répond que l'entreprise va être relancée.
- Mme Desdoits demande que le panneau «Trancord» soit remplacé par «Moulin de Trancord» car cela lui pose problème quand elle se fait livrer des colis. M. le Maire dit qu'il lui répondra ultérieurement.
- Mme Linet demande qui voudra participer à la distribution des colis pour les aînés à partir de lundi 20 décembre afin que les aînés aient leur colis avant Noël. Tous les élus se portent volontaires sauf Mme Desdoits et M. Jean qui s'y refusent encore cette année. Il en est de même pour la distribution des bulletins municipaux qui seront à distribuer début janvier afin de présenter nos vœux aux administrés.
- Mme Linet rappelle que ce samedi a lieu la remise des prix du concours de fleurissement et qu'un spectacle pour les enfants s'en suivra avec la remise des cadeaux par le Père Noël. Elle invite les Conseillers à être présents.
- M. Hachin annonce qu'il va prendre un arrêté municipal concernant le passage de véhicules dans les chemins de la commune pour la construction d'éoliennes. Il explique également que la délibération du conseil municipal, concernant notre opposition aux projets d'éoliennes, a été refusée par la nouvelle préfète qui l'a déferée au Tribunal Administratif. Il évoque également que la Préfecture a accepté le projet éolien à St Mathieu (Fonsoumagne) et qu'un deuxième projet jouxtant Marval est en cours d'instruction.

Clôture de la séance du Conseil Municipal à 19h10.

Marie LINET,  
Secrétaire de séance

Pierre HACHIN,  
Maire